

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2020

Présents : AUCLAIR Daniel, BERTHOUBE Aurélie, CLERC Jean-Philippe, FEBVRE Pascal, FORTIN Jean-Etienne, GAUTHERON Raphaël, GUERIN Arnaud, GRAPPE Pascal, IMBERT Amandine, JOBEZ Lucie, MAITRE Jean-Louis, PROST Mireille, ROY Colette, SIMMEN Anaïs, ZANCHI Catherine

Secrétaire de séance : Aurélie Berthouze

### 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'approuver l'ordre du jour ainsi proposé avec les quatre ajouts : points 3,4,13,18

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 27 mai 2020
- 3 Revue de décisions
- 4 Compte rendu des réunions
- 5 Convention de servitude ENEDIS Chemin de la Fouilla
- 6 Délibération modificative budgétaire
- 7 Subvention atelier Made in IKI
- 8 Subvention associations des Anciens Combattants
- 9 Devis d'assistance bois façonnés 2020 (ONF)
- 10 Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 11 Composition du centre communal d'Action Sociale (CCAS)
- 12 Retrait de la délibération de nomination d'un délégué au syndicat de la Brenne
- 13 Retrait de la délibération de délégation au maire et nouvelle délibération
- 14 Information sur la voie verte
- 15 Point sur la recherche d'un employé communal remplaçant pour 4 mois
- 16 Dossier sur le pont du Bief Marlot
- 17 Travaux rue de la tuilerie
- 18 Urbanisme
- 19 Informations diverses

Absente : Anaïs Simmen

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

### 2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 27 mai 2020

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

### 3) REVUE DES DECISIONS

### 4) COMPTE RENDU DES REUNIONS

#### **28/05/2020 : bureau communautaire**

Explication des outils mis en place par la Région pour soutenir la reprise économique des acteurs de proximité en complément des aides mises en place par l'Etat.

Les communautés de communes sont sollicitées à hauteur de 1 € par habitant pendant 2 mois soit 38 000 €. 2 dispositifs seront mis en place : un fond de soutien piloté par la CCBHS avec

un abondement de la région de 5 € par euro mis par la CC et un fond mutualisé de trésorerie 1€ par habitant et la région intervient en complément avec 4 € par euro de la CCBHS.

GEMAPI : EPAGE choix du bureau pour continuer l'étude du scénario 1, soit une structure unique sur l'ensemble du bassin versant avec 1 ou 2 antennes techniques.

Présentation des 2 projets en concurrence sur les forges de Baudin : un projet d'un collectif local et un projet privé dans le domaine de la transition écologique.

Présentation d'un projet photovoltaïque sur le site des carrières de Desnes actuellement en exploitation.

Choix de la maîtrise d'œuvre pour la création de garage en compensation de ceux qui vont être démolis pour la création de la maison de santé pluridisciplinaire.

Participation à l'étude SIDEC sur les infrastructures de recharge de véhicules électriques.

Extension de l'étude Natura 2000 sur les habitats forestiers sur le site des reculées de la Haute Seille : ajustement du financement et choix du prestataire.

Réponse à un appel à projet pour l'écriture d'un plan de de paysage : aider les collectivités à construire les paysages de demain dans le respect des identités et de relever au niveau local tous les défis des transitions (écologiques et énergétiques).

- Madame SIMMEN Anaïs rejoint la réunion.

## **5) CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS CHEMIN DE LA FOUILLA**

Monsieur le Maire explique que cette convention concerne la pose d'un câble électrique basse tension en souterrain depuis l'entrée de la propriété de Monsieur Lacroix Richard jusqu'à la Rue de la Forêt pour un raccordement sur un transformateur cabine posé en bord de route. Ces travaux se font sur le domaine public et sont à charge de l'opérateur ENEDIS. Monsieur le Maire présente les documents et le tracé.

Délibération N° 1 /19/06/2020	Date : 19/06/2020
Vu les explications données, Vu les éléments présentés. Et après débat,	Le conseil municipal -approuve la convention ENEDIS présentée et mandate Monsieur le Maire pour la signer et réaliser tous les actes et affaires afférents.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	15	0	0

## **6) DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire explique que les élus locaux bénéficient d'un droit à la formation, destiné à acquérir les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de leur mandat. Le Conseil doit délibérer sur les crédits de la formation de ses membres. Le montant prévisionnel des dépenses de formation doit au minimum s'élever à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la commune. Il propose d'inscrire la somme de 780 € à l'article 6535 « Formation » compensée par une ouverture de crédits à l'article 73111 « Taxes foncières et d'habitations » pour la même somme.

Délibération N° 2 /19/06/2020	Date : 19/06/2020
Vu les explications données. Vu les éléments présentés. Et après débat.	Le conseil municipal -DECIDE d'ouvrir des crédits à l'article 6535 « Formation » et à l'article 73111 « Taxes foncières et d'habitations » pour 780 €.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	15	0	0

#### **7) SUBVENTION ATELIER MADE IN IKI**

Monsieur le Maire explique que pour la réalisation des masques en tissus par les bénévoles le Fablab a dû avancer les fonds nécessaires à l'achat des kits de fabrication. La commune s'était engagée à soutenir financièrement cette opération afin de réduire les coûts pour que le prix d'achat soit symbolique.

En conséquence une subvention est proposée d'un montant de 1 050 €. Monsieur Jean-Philippe CLERC, Président de l'association ne prend pas part au vote.

Délibération N° 3 /19/06/2020	Date : 19/06/2020
Vu les explications données. Vu les éléments présentés Et après débat.	Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 1 050 € à l'Atelier Made in Iki et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

#### **8) SUBVENTION ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS**

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande de subvention de la part de l'Association des Anciens Combattants. Était joint le bilan 2019. Il rappelle que la somme allouée était de 200 € et propose de donner la même somme pour 2020.

Délibération N° 4 /19/06/2020	Date : 19/06/2020
Vu les explications données Vu les éléments présentés	Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 200 € à l'association des Anciens combattants et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	15	0	0

#### **9) DEVIS BOIS FACONNES ONF 2020**

Monsieur le Maire présente le devis d'exploitation de bois d'œuvre feuillus. 1 070 m<sup>3</sup> de bois seraient concernés à 4 € HT soit 4 280 € HT. La prestation sera facturée après la vente effective des bois sur la base du volume réellement façonné. Ce devis concerne les parcelles 14 -16 – 17- 18 -20 – 31 – 34 -40.

Monsieur le Maire présente également le bilan de l'année 2019 qui fait apparaître des recettes de 135 123 € HT et des dépenses d'exploitation de 45 261€ HT ce qui donne un revenu à l'hectare de 155.69 €.

Mr Raphaël Gautheron présente le déroulement des ventes de frâches : 18 lots pour le moment sont attribués. Il est encore possible de faire des lots et donc d'avoir des nouvelles inscriptions. Les tickets ont été distribués. Ce qui n'a pas trouvé preneur sera vendu à des entreprises de bois.

Délibération N° 5 /19/06/2020	Date : 19/06/2020
Vu les explications données Vu les éléments présentés	Le conseil municipal valide le devis de 4 280 € HT présenté par l'ONF et mandate Monsieur le Maire pour le signer et faire effectuer toutes les tâches liées à ce devis.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	15	0	0

### **10) COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe qu'une commission communale des impôts directs locaux doit être instituée dans chaque commune, dans les deux mois qui suivent l'élection du Conseil Municipal. Présidée par le Maire, elle compte 6 membres titulaires et 6 suppléants. Ils sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste dressée de 24 noms par le Conseil Municipal parmi les différentes catégories de contribuables de la commune. Le rôle de cette commission est important en matière de fiscalité directe locale : elle donne un avis sur l'évaluation proposée par les Services Fiscaux des valeurs locatives cadastrales des immeubles qui constituent l'assiette des principales taxes locales ainsi que les réclamations contentieuses en matière de taxes directes locales.

Les 24 noms proposés :

De 1 à 12 en position de titulaire et de 13 à 24 en position de suppléant

1 LACROIX Richard	2 MARTIN Gaëlle	3 AUCLAIR Daniel
4 ZANCHI Catherine	5 VINCENT Jean-Louis	6 LAMARD Yves
7 MAZUE Jean-Pierre	8 IMBERT Amandine	9 FEBVRE Philippe
10 SIMMEN Anaïs	11 BOURDY Jean	12 BOUDARD Jean-Paul
13 VINCENT Daniel	14 GUICHARD Bruno	15 MATHEY Denis
16 RAMILLON Didier	17 TOURNIER Laurence	18 PROST Mireille
19 GUYOT Florence	20 BOISSON Joël	21 RAMEAUX Bernard
22 ANDRE Raymond	23 MASUE Sandrine	24 THOMAS Patrick

Délibération N° 6 /19/06/2020	Date : 19/06/2020
Vu les explications données Vu les éléments présentés	Le conseil municipal décide de présenter la liste de candidats ci-dessus.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	15	0	0

### **11) COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire explique que lors de la séance du 27 mai 2020, 6 membres du Conseil ont été nommés : Lucie JOBEZ, Jean-Philippe CLERC, Jean-Louis MAITRE, Amandine IMBERT, Colette ROY, Catherine ZANCHI, Raphaël GAUTHERON. Monsieur le Maire est membre de droit et président. Il convient donc de nommer un nouveau membre.

Candidature : BERTHOUZE Aurélie

Délibération N° 7 /19/06/2020	Date : 19/06/2020
Vu les explications données Vu les éléments présentés	Le conseil municipal accepte la candidature de Madame BERTHOUZE Aurélie comme 6 <sup>ième</sup> membre du CCAS.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	15	0	0

### **12) RETRAIT DE LA DELIBERATION DE NOMINATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DE LA BRENNE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 27 mai 2020, 1 délégué titulaire et un délégué suppléant ont été nommés afin de siéger au Comité Syndical du Syndicat d'Assainissement et d'Aménagement du Bassin de la Brenne. La Commune a transféré la compétence GEMAPI à la communauté de communes Bresse Haute Seille, qui a elle-même transféré ladite compétence au Syndicat d'assainissement et d'aménagement du Bassin de la Brenne. Or lorsqu'une commune a transféré une compétence à un groupement intercommunal, elle n'est plus autorisée à disposer librement de cette compétence. Il appartient alors à la Communauté de Communes de procéder à l'élection des délégués. Cette délibération est donc illégale, et nous devons procéder à son retrait.

Délibération N° 8 /19/06/2020	Date : 19/06/2020
Vu les explications données Vu les éléments présentés	Le conseil municipal décide de retirer la délibération de nomination des délégués au Syndicat de la Brenne.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	15	0	0

### **13) RETRAIT ET NOUVELLE DELIBERATION SUR LES DELEGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a donné délégation au Maire dans plusieurs matières. Le Conseil Municipal doit expressément fixer les limites ou conditions de délégations données au Maire.

- Sur les emprunts : on retire trop complexe de mettre des limites hors celle définies par le budget.
- Sur les marchés : on précise que ça ne concerne que les avenants.
- Sur les droits de préemption : dans la zone géographique définie dans le PLU.
- Ester en justice lorsque ces actions concernent les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération
- Les décisions prise par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal
- Les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal.

Délibération N° 9 /19/06/2020	Date : 19/06/2020
Vu les explications données. Vu les éléments présentés.	Le conseil municipal décide de modifier la délibération de délégation à Monsieur le Maire en retirant la partie concernant les emprunts et en précisant les parties sur les marchés, le droit de préemption, le droit d'ester en justice. Comme précisé ci-dessus.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15	15	0	0

### **14) INFORMATION SUR LA VOIE VERTE**

Après une nouvelle concertation il a été décidé de ne pas mettre du fil barbelé le long de l'étang en face la tuilerie et de remplacer par un grillage bas (1m, 1.2m) style grillage à mouton. Par ailleurs un marquage au sol et la pose de balises verticales permettront de formaliser l'écluse au niveau de la traversée de la route par la voie verte.

### **15) POINT SUR LA RECHERCHE D'UN EMPLOYE COMMUNAL POUR 4 MOIS**

Suite au congé de maladie de Bernard Bonin et au départ annoncé de Emmanuel Boët fin juillet, suite au retard pris dans l'entretien des espaces verts et des bords de routes à cause de l'épidémie du COVID 19, suite aux pannes de nos deux tondeuses il devenait urgent de trouver une personne qui puisse combler ces différentes absences et permettre de rattraper notre retard. Il a été décidé de rechercher une personne à 35 heures jusqu'à fin septembre. Nous avons reçu 6 candidatures et nous en avons retenu 3 (la conduite de tracteur étant un

élément important). Après les entretiens c'est Monsieur Jean-Noël Bertagnoli qui a été embauché à partir du 18/06/2020. Parallèlement à cette embauche nous avons également eu recours à un emploi saisonnier jusqu'à fin juillet. Il s'agit de Monsieur Charly Boudard.

#### **16) DOSSIER DU PONT MARLOT**

L'état du pont sur le Bief Marlot a conduit la municipalité à mettre en place une déviation qui bien entendu gêne les usagers de cette route. Il rappelle que la dégradation de cet ouvrage s'est amplifiée très rapidement et qu'au vu des préconisations il n'était pas possible de laisser cette voie ouverte à la circulation. Il s'agit en effet de sécurité publique. Monsieur le Maire propose de faire un courrier au service voirie de la CCBHS pour que lors de la prévision budgétaire à venir les ouvrages d'art qui conduisent à une interdiction de circuler soient inscrits prioritairement afin de pénaliser le moins longtemps possible les utilisateurs des routes concernées.

#### **17) TRAVAUX RUE DE LA TUILERIE**

Les travaux ont démarré par l'enterrage des réseaux secs depuis la rue de la Guinetta et vont remonter jusqu'au niveau de la salle polyvalente. Ils généreront une circulation alternée pendant environ deux mois. Les réunions de chantier auront lieu les mardis à 15 h.

#### **18) URBANISME**

Déclarations de travaux déposée : SCI Les Erables – ZP 31 – Rue des Canes – Division foncière

LACROIX Richard - ZW 88 – Chemin de la Fouilla – Le Villarnier - Installation de panneaux solaires

Permis de construire déposés : GORSE Alexandre – ZR 103 – 465 Rue des Chênes – Abri de jardin

MASSON Lionel – ZS 28 – 315 Impasse du Charmois – Construction d'un garage

Certificat d'urbanisme déposé : MAITRE Yann MACHEREY – ZN 123 – 120 Rue des Essards (Cua)

PAULY Yoann – ZT 74 – 300 Rue de la Carrière- Le Villarnier

#### **19) INFORMATIONS DIVERSES**

Travaux sur l'assainissement sortie de station et vers les locatifs du Charmois : présentation des devis de MORGAN TP, montant 660 € pour la station et 888 € pour la réfection de l'égout.

Réunion ENEDIS travaux rue de la Fouilla 2 juillet à 10 h : présence de Daniel Auclair.

Réunion SIVOS le 25/06/2020 à 20h30.

Réunion conseil d'école le 26/06/2020 à 20h00.

#### **SIVOS → Présentation Pascal FEBVRE**

Projet 2S2C : sport santé civisme et culture

Personne sollicité : CPIE et ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS

Devis CPIE après négociation 150 €/jour

ASL : 180 € /jour

Aide de l'Etat : 100 € environ

Après débat avec l'équipe enseignante, il est décidé de retenir ASL.

Réunion du 5/06/2020 avec Monsieur l'Inspecteur pour discuter de la convention avec l'Education Nationale pour pouvoir adhérer à ce projet avec l'association sport et loisirs.

Depuis le 15/06/2020, nous avons donc un intervenant sport pour un groupe de 15 enfants.

Rentrée du 22/06 : le nouveau protocole est arrivé.

Réunion programmée avec Madame la Directrice le 23/06/2020.

### **Présentation de Jean-Philippe CLERC**

Fablab : projet de Repair Café qui est en réflexion.

### **Intervention de Mireille Post**

Elle rappelle qu'il avait été prévu de faire une petite cérémonie de remerciement pour les bénévoles qui avaient participé à la fabrication de masques. La date retenue est le Samedi 27 juin 2020 à 11h00.

Elle se déroulera au stade. Il sera nécessaire de monter quelques tables en bois et quelques bancs. Les employés municipaux les prépareront dans l'utilitaire de la commune le vendredi.

Mireille Prost prend contact avec Nicole Buron pour régler les problèmes d'organisation et Mr le Maire fait envoyer les courriers d'invitation

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE